



SMICTOM

DE LA ZONE SOUS-VOSGIENNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
TERRITOIRE DE BELFORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES
MENAGERES

Séance du 25 Novembre 2021

Question n°8

Marché 2017-02 – avenant visant à supprimer la prestation d'agent de pré-collecte à compter du 1er janvier 2022

L'an deux mille vingt-et-un, le **25 Novembre** à 18 heures 30, sous la Présidence de Monsieur **Patrick MIESCH**, Président, le Comité Syndical du SMICTOM de la Zone Sous Vosgienne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, suite à la convocation du 19 Novembre 2021.

13 délégués titulaires sur 29 étaient présents, 3 étaient représentés et 4 avaient donné pouvoir formant ainsi la majorité des membres en exercice.

Étaient présents : Jean-Luc ANDERHUEBER, Nathalie CASTELEIN, Jacky CHIPAUX, Serge MARLOT, Patrick MIESCH, Maurice COURTOIS, Emile EHRET, Denis KUNTZMANN, Henri STASCHE, Eric BOILLETOT, François BRESSON, Michel GALMICHE, Yves TESTON.

Étaient représentés : Chantal LESOU pour Arnaud DOYEN, Jean-Baptiste REMOND pour Gilles GROSJEAN, Jacqueline UHLEN pour Jean-Marie BERLINGER

Avaient donné procuration : Maryse GARNICHET à Eric BOILLETOT, Benoît CORNU à Yves TESTON, Patrick CARDOT à François BRESSON, Manon FURTER à Hervé UHLEN.

Étaient Excusés : Eric PARROT, Maxime BELTZUNG, Sonia BISCHOFF, Manon FURTER.

Étaient Absents : Patrick DEMOUGE, Alain FESSLER, Jean-Louis SALORT, Elisabeth WILLEMAIN, Luc SENGLER.

Secrétaire de séance : Nathalie CASTELEIN

Nombre de membres		
Afférents au Comité	En exercice	Votants
29	29	20

Vote		
Pour	Contre	Abstention
20	0	0

Date de Convocation : 19 Novembre 2021

Date d'affichage : 02 Décembre 2021

DELIBERATION

Vu la délibération n°12 du 24 Juin 2021, autorisant la signature de l'avenant n°3 au marché 2017-02 avec la société COVED,

Vu la délibération n°4 du 4 Novembre 2021, autorisant la création d'un poste d'adjoint technique au 1^{er} Janvier 2022,

Lors du Comité Syndical du 24 Juin 2021, il a été décidé d'autoriser la signature de l'avenant n°3 au Marché 2017-02 avec la société COVED pour une prestation de pré-collecte des sacs jaunes pour un montant annuel de 12 290,40 euros HT (prix départ marché).

Or le poste d'adjoint technique, créé au 1^{er} janvier 2022 par délibération n° 11 du 4 novembre 2021, va avoir notamment pour mission de reprendre en interne cette prestation de contrôle des sacs de tri avant collecte sur les communes.

De ce fait, il convient de résilier la prestation avec COVED au 31 Décembre 2021.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide d'autoriser le Président à résilier l'avenant n° 3 du marché 2017-02 SICTOM90 avec Coved au 31 décembre 2021 et de réaliser l'ensemble des actes nécessaires.

Fait et Délibéré le jour, mois et an ci-dessus,

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme,


Le Président,
Patrick MIESCH

Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en Préfecture du
et de la publication le 2 Décembre 2021

30 Novembre 2021